



Référence à rappeler : 250853

JUN 12 2019

Monsieur Pat Finnigan, député
Président
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire
131, rue Queen, bureau 5-77
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le député,

Pat

Je vous remercie de votre lettre concernant les exportations de graines de canola canadiennes vers la Chine. Le 2 mai dernier, j'ai eu le plaisir de comparaître devant le Comité et de répondre aux questions de ses membres concernant le canola. Comme je l'ai mentionné, le gouvernement fédéral accorde la priorité aux mesures prises pour faire face aux gestes posés par la Chine à l'égard des graines de canola canadiennes et au rétablissement de l'accès des entreprises suspendues le plus rapidement possible.

Le gouvernement du Canada comprend que le maintien et l'élargissement de l'accès à des marchés à croissance rapide comme la Chine sont essentiels pour assurer la prospérité et le développement du secteur agricole canadien et de l'économie du Canada. Par conséquent, le gouvernement reconnaît l'importance de l'industrie canadienne du canola et s'engage à collaborer étroitement avec les ministères fédéraux et provinciaux, l'industrie et les agriculteurs canadiens sur les conditions d'accès au marché du canola canadien en Chine. La priorité du gouvernement est de regagner le plein accès des graines de canola du Canada à ce marché tout en veillant à ce que les producteurs canadiens soient soutenus.

Comme vous le soulignez, Agriculture et Agroalimentaire Canada a créé le Groupe de travail gouvernement-industrie sur le canola pour élaborer et coordonner avec la Chine des stratégies sur l'accès aux marchés, la diversification des marchés et le soutien au secteur. J'ai également mobilisé mes homologues des provinces des Prairies et consulté les intervenants de l'Ouest canadien.

Le gouvernement du Canada utilise tous les canaux disponibles en Chine et au Canada afin de trouver une solution fondée sur la science à ce problème. J'ai eu l'occasion de discuter en marge du G20 avec l'honorable Han Changfu, ministre chinois de l'Agriculture. Lors de cette rencontre informelle, j'ai exprimé les profondes préoccupations du gouvernement du Canada concernant la suspension des exportations de canola canadien vers la Chine et insisté sur la nécessité de régler cette question rapidement. De plus, le Canada a soulevé officiellement la question avec ses

.../3

homologues de l'Organisation mondiale de commerce à la réunion du Conseil général du 7 mai dernier. Le message du gouvernement du Canada reste clair : nous continuons de chercher d'autres preuves de problèmes quelconques touchant le canola canadien. Si des problèmes existent, alors il est important que les responsables chinois collaborent avec nos experts techniques pour les résoudre.

Le 3 juin dernier, j'ai annoncé la mise en œuvre de nouvelles mesures réglementaires pour bonifier le PPA. Ces modifications ont pour effet de faire passer la limite des prêts de 400 000 \$ à un million de dollars pour tous les producteurs de façon permanente et de faire passer la tranche sans intérêt des prêts consentis sur les avances sur le canola de 100 000 \$ à 500 000 \$ pour l'année de programme 2019. Les producteurs de tous les autres produits peuvent continuer de recevoir jusqu'à 100 000 \$ sans intérêt.

Les fonctionnaires du gouvernement travaillent avec les 36 agents d'exécution du programme afin de se préparer. Des changements considérables doivent être apportés aux contrats, aux procédures administratives et aux systèmes par tous les intervenants participant à l'administration du Programme. Ces intervenants incluent la Canadian Canola Growers Association, l'agent d'exécution du programme qui émet la majorité des avances sur le canola. Les producteurs pourront présenter une demande pour recevoir les nouveaux montants dès le 10 juin prochain. Les nouvelles avances supérieures à 400 000 \$ seront émises à compter du 26 juin prochain.

Je suis également heureuse de confirmer que les avances sur le canola supérieures à 100 000 \$ déjà émises deviendront sans intérêt à compter du 29 mai 2019, soit la date où le règlement modifié est entré en vigueur. Les producteurs sont encouragés à demander une avance en vertu des paramètres actuels du programme afin qu'ils puissent bénéficier dès maintenant de l'augmentation de la portion sans intérêt.

De plus, dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les agriculteurs continuent d'avoir accès à un ensemble solide de programmes à frais partagés fédéraux, provinciaux et territoriaux de gestion des risques de l'entreprise pour les aider à faire face aux menaces graves pour la viabilité de leur exploitation auxquelles ils n'ont pas la capacité de faire face. Notamment, les agriculteurs peuvent puiser en tout temps dans le solde de leur compte Agri-investissement pour gérer des baisses de revenu ou des problèmes de liquidités. De plus, ils ont accès à Agri-stabilité, un programme qui s'applique à l'ensemble de la ferme et offre du soutien en cas de diminution importante du revenu. Pour l'année 2019 du programme Agri-stabilité, c'est avec plaisir que j'ai conclu avec mes homologues provinciaux et territoriaux une entente pour repousser la date limite d'inscription au programme du 30 avril 2019 au 2 juillet 2019.

Le gouvernement continue de concentrer ses efforts sur le commerce et s'est fixé un objectif ambitieux d'accroître les exportations de produits agricoles et alimentaires du Canada pour qu'elles atteignent 75 milliards de dollars d'ici 2025. Nous nous sommes engagés à explorer les possibilités d'ouvrir de nouveaux marchés et de diversifier les exportations pour les produits alimentaires

canadiens, y compris le canola. C'est pourquoi le Groupe de travail se penche sur des options et des stratégies de diversification des marchés, à court et à long terme. En outre, durant ma récente visite au Japon à l'occasion du G20, je me suis rendue à Tokyo pour rencontrer les organisations clés de l'industrie japonaise des graines, des oléagineux et de la viande pour attirer leur attention sur l'importance, pour nos deux pays, des échanges commerciaux fondés sur des règles et sur le partenariat de longue date entre le Canada et le Japon.

Grâce à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, les exportateurs canadiens, y compris ceux du secteur agricole, ont maintenant un accès privilégié à un marché d'environ 1,5 milliard de consommateurs dans plus de 50 pays. Nous allons continuer de profiter de ces débouchés tout en travaillant d'arrache-pied pour résoudre les problèmes actuels avec la Chine.

Nous faisons confiance au solide système d'inspection et de certification du Canada, et nous continuerons de collaborer avec nos homologues chinois en matière de réglementation afin de résoudre ce problème le plus rapidement possible en vue de rétablir un commerce prévisible des graines de canola en Chine. Nous continuons de surveiller la situation et toutes les répercussions potentielles sur la relation commerciale plus vaste du Canada avec la Chine dans le secteur de l'agriculture.

Je vous remercie de nouveau de m'avoir écrit et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes plus cordiales salutations.



L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée